

documents relatifs à la conférence qui se tient présentement. Nous avons échangé des points de vue et ceux-ci dépendent de la conclusion d'un autre accord à Victoria qui sera définitif. Il n'y a eu aucune proposition inconditionnelle de changement de la part du gouvernement fédéral ni, en autant que je le sache, de la part d'aucun des gouvernements provinciaux. Ces documents ne doivent donc servir qu'aux fins de la discussion et ils énoncent la position du gouvernement du Canada en cas d'entente. Comme je l'ai dit, ce ne sont pas des propositions inconditionnelles de changements de la part du gouvernement du Canada et, par conséquent, il ne serait pas dans l'intérêt public de les formuler comme telles.

M. Lewis: Étant donné l'importance cruciale de tous ces entretiens, non seulement pour ceux qui se trouvent être chefs de gouvernement, mais aussi pour les Canadiens et les générations futures, le premier ministre voudrait-il, en temps opportun, informer le Parlement et le peuple canadien des propositions faites et acceptées ou rejetées, de façon que nous puissions bien comprendre tous les détails de ces entretiens?

Le très hon. M. Trudeau: Oui, monsieur l'Orateur, je le ferai en temps utile, après la conférence de Victoria.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, le premier ministre peut-il expliquer pourquoi il s'entoure de tant de mystère pour traiter de questions si importantes pour la population?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je signale au député que c'est là un élément de discussion.

LE TRANSFERT DE COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE SERVICES SOCIAUX AUX PROVINCES

[Français]

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Étant donné les opinions différentes du ministre de la Santé du Québec sur les pouvoirs des provinces en matière de services sociaux, le très honorable premier ministre pourrait-il dire si le ministre fédéral responsable qui assiste actuellement à la conférence a été autorisé par le gouvernement à négocier la remise au Québec de certains pouvoirs en matière de services sociaux et si on l'a assuré qu'on accorderait à cette province l'équivalence fiscale?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, le point de vue du gouvernement fédéral est que la conférence en cours n'est pas une conférence constitutionnelle, mais une conférence où les ministres de la Santé se réunissent pour essayer d'en arriver à une meilleure situation d'ensemble pour la population du Canada, dans leurs législations sociales respectives.

Je sais que la province de Québec, de même que certaines autres, ont fait des propositions. De plus, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social est principalement occupé à expliquer—comme je l'ai dit en réponse à une question antérieure—la position du gouvernement fédéral, laquelle découle des propositions du Livre blanc que le ministre a déposé il y a quelques mois.

Pour ce qui est des matières constitutionnelles, j'espère qu'elles seront décidées à Victoria, mais nous n'avons pas l'intention de les décider à la conférence en cours.

LA PROPOSITION MANITOBAINE DE MAJORER LA PARTICIPATION FÉDÉRALE AU RÉGIME D'ASSISTANCE PUBLIQUE

[Traduction]

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, le premier ministre pourrait-il nous dire si le gouvernement étudie la proposition du Manitoba qui recommande, comme le rapportent les journaux, que le gouvernement fédéral porte à 65 p. 100 sa participation au Régime d'assistance publique du Canada?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je suis sûr, monsieur l'Orateur, que nous examinerons toutes les propositions de n'importe quelle province, mais je ne puis en dire davantage. Le ministre fédéral n'a pas soumis cette proposition au cabinet. Il n'est donc pas autorisé à l'approuver.

LA RÉUNION DES MINISTRES—PRÉSENTATION DU RAPPORT À LA CONFÉRENCE CONSTITUTIONNELLE

[Français]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire au très honorable premier ministre.

Étant donné que les ministres actuellement réunis à Ottawa discutent du problème de la sécurité sociale ou des services sociaux, j'aimerais demander au premier ministre si un rapport de cette rencontre sera présenté à la conférence des premiers ministres, à Victoria, la semaine prochaine?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Oui, monsieur le président. La conférence, qui a débuté et se poursuit, a été convoquée à la suggestion des premiers ministres qui, au mois de février, étaient d'avis que cette conférence ait lieu et qu'un rapport soit effectivement soumis à la conférence de Victoria. Ce rapport sera présenté la semaine prochaine.

[Traduction]

M. l'Orateur: A l'ordre. A mon avis, nous pourrions peut-être mettre de côté toutes les autres questions complémentaires que les députés voudraient poser afin de passer au sujet suivant.

* * *

L'ÉNERGIE

LE NOUVEAU Puits DE GAZ DE LA PANARCTIC OILS—LES BAUX CONSENTIS AUX COMPAGNIES PÉTROLIÈRES

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Vu que la Panarctic Oils, dans laquelle le gouvernement fédéral détient 45 p. 100 des actions, possède maintenant un des puits de gaz les plus importants du continent nord-américain, nous dirait-il si certaines zones de la Panarctic ont